

Délibération n° 2020-B004

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Bureau

DEPARTEMENT  
de la  
**HAUTE-SAÔNE**

ARRONDISSEMENT  
**LURE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**DE LA HAUTE COMTE**

Le Bureau, après convocation légale, s'est réuni le 07 octobre 2020 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Anthony MARIE, Président.

Membres du Bureau en exercice : 9

Etaient présents : Valérie GARET / Anthony MARIE / Henri DE MALLIARD / Benoit MIEGE / Alain GRILLOT / Michel DESIRE / Pascal BIGE / Thierry BORDOT / Bruno MACHARD

Etaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Alain GRILLOT

### Objet : Budget SPANC – Durées d'amortissement

Vu la délibération n°2020-073 du 11 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau ;

Vu les délibérations n°2014-135 du 12 mars 2014, n°2014-308 du 05 novembre 2014 et n°2016-B004 du 07 décembre 2016 fixant les durées d'amortissement pour le budget SPANC ;

Monsieur le Président rappelle au Bureau les durées d'amortissement appliquées :

	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
2051	Concessions et droits assimilés	2
2155	Outils industriels	5
2182	Matériel de transport	8
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5

Il est proposé d'amortir en une seule année les biens de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500 € HT.

Enfin, afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la CCHC est susceptible d'acquérir, il est proposé, pour les catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, d'appliquer la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M49.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** les durées d'amortissement pour le budget SPANC et le mode d'amortissement linéaire telles que présentées ci-dessus ;
- **Autorise** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le Président,  
Anthony MARIE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2020

Application agréée E-legalite.com